



Montréal, le 2 novembre 2016



**Objet :** Demande d'accès à l'information  
N/D : 6122.05.556

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès citée en rubrique.

En réponse au premier point de votre demande concernant les « lots gagnants jamais réclamés », nous vous invitons à consulter le tableau ci-joint où nous vous donnons accès à la variation du montant total apparaissant à la réserve des lots non-réclamés après un (1) an et ce, pour chacune des années depuis l'exercice financier 2009-2010. Veuillez noter que les lots non-réclamés servent au paiement de lots bonis aux consommateurs et de lots aux détaillants.

Nous vous invitons également à consulter le lien qui suit pour plus de détails concernant les lots non-réclamés par produit de loterie, dans la section *État de réclamation des lots* de notre site Internet :

<https://loteries.lotoquebec.com/fr/informations-pratiques/etat-de-reclamation-des-lots>

Relativement à la partie du premier point de la demande concernant « le nombre de billets gagnants », nous ne pouvons vous donner accès aux informations demandées et ce, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi).

Quant au deuxième point de votre demande, nous ne pouvons y donner suite puisque ce sont des renseignements visés par les articles 28, 29, 37, 38 et 39 de la Loi. Nous vous référons toutefois à une récente évaluation réalisée par le gouvernement du Canada dans le but de cerner les risques inhérents au recyclage des produits de la criminalité et au financement des

activités terroristes au Canada, laquelle évaluation inclut le secteur des casinos. Ladite évaluation est accessible à l'adresse suivante :

<https://fin.gc.ca/pub/mltf-rpcf/mtf-rpcf-fra.pdf>

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]  
[REDACTED]  
Lynne Røiter  
Secrétaire générale et  
Vice-présidente, Direction juridique  
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information

P-J.

LOTO-QUÉBEC  
VARIATION DE LA RÉSERVE DES LOTS NON-RÉCLAMÉS APRÈS UN (1) AN

ANNÉE FINANCIÈRE	LOTS NON RÉCLAMÉS APRÈS UN AN
2009-2010	3 847 012 \$
2010-2011	4 915 588 \$
2011-2012	13 508 587 \$
2012-2013	9 499 294 \$
2013-2014	9 629 032 \$
2014-2015	12 673 452 \$
2015-2016	5 659 999 \$
2016-2017 <sup>1</sup>	2 864 462 \$

---

<sup>1</sup> En date du 26 septembre 2016